

13 DEC. 2010

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Direction des Libertés Publiques et de la Réglementation Bar le Duc - Courrier arrivé
Bureau de l'Urbanisme et des Procédures Environnementales
40 rue du Bourg - B.P. 30512 - 55012 BAR-LE-DUC CEDEX - Téléphone 0 821 803 055 - Télécopie 03 29 79 64 49 -

CB/

Le Préfet de la Meuse,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Dossier n° 3538

Vu le Code de l'environnement – Livre V – Titre 1^{er},

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 3538-2/89 du 22 septembre 1989,

Vu le courrier du 23 février 2010 par lequel le Directeur de la Fromagerie HUTIN à DIEUE SUR MEUSE, fait part de son intention de réaliser une galerie de liaison entre deux bâtiments existants sur le site de l'usine de DIEUE SUR MEUSE,

Vu le rapport de l'Inspecteur des Installations Classées de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du 31 mars 2010,

Considérant que ces travaux n'entraînent pas une modification notable de l'installation classée,

DONNE ACTE

à Monsieur le directeur de la Fromagerie HUTIN de sa déclaration du 23 février 2010 visée ci-dessus.

Toutefois les plans versés au dossier de demande d'autorisation du 30 septembre 2009 devront être modifiés en conséquence.

Bar-le-Duc, le - 8 DEC. 2010

Pour copie conforme
Le chef de bureau délégué,



Marie-José GAND



Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Directrice des Libertés Publiques
et de la Réglementation,


Nicole FRANÇOIS

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Directeur de la fromagerie HUTIN – BP 28 – 55320 DIEUE SUR MEUSE,
- l'inspecteur des installations classées (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement),
- le Sous Préfet de Verdun,
- le Maire de DIEUE SUR MEUSE,
- le Directeur Départemental des Territoires – service Environnement.